

Image not found or type unknown



# héritage Belgique France

Par **Nena16**, le **25/01/2021** à **12:59**

Bonjour,

Je suis belge , je réside en France depuis 12 ans et je suis marié à un français.

Mon père est décédé et je vais toucher un héritage pour lequel j'ai payé les droits et les taxes de succession en Belgique.

Dois-je le déclarer en France, si oui au près de qui? Avec quels documents?

Serais-je retaxée?

Merci d'avance de vos réponses.

Jessica